



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

AMENDEMENT

Point de l'Ordre du jour	8B.18
Projet de décision amendé	42 COM 8B.18
Amendement soumis par la Délégation de...	Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cuba, Guatemala, Indonésie, Koweït, Kirghizistan, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe
Date	28 juin 2018

TEXTE

Projet de décision 42 COM 8B.18

Le Comité du patrimoine mondial

2. Tout en prenant en considération le fort potentiel qu'offre le site pour satisfaire les critères (ii), (iii), et (vi), renvoie la proposition d'inscription des Monuments et sites historique de l'ancienne Quanzhou (Zayton), Chine, à l'État partie afin que celui-ci :
 - a) Affine plus avant et mette au point la justification des critères (ii), (iii) et (vi),
 - b) Définisse mieux les limites et les zones tampons de chacune des composantes du bien proposé,
 - c) Renforce la coordination de la gestion entre les différentes composantes du bien en série,
 - d) Envisage un engagement plus fort des organisations maritimes et portuaires dans le système de gestion ;
3. Recommande que l'État partie envisage d'intégrer davantage la signification de la culture Min-nan, dont Qhanzou est considérée comme étant le berceau historique et le centre, dans les attributs qui transmettent les valeurs du bien ;
4. Recommande également que l'État partie continue de soutenir et de contribuer à l'étude thématique sur les routes maritimes de la soie, et recommande en outre que le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, accorde une attention toute particulière à la préparation d'une vaste étude thématique sur les

routes maritimes de la soie, et encourage l'établissement d'un dialogue transnational sur ce sujet.